



**Seigneur, tu as fait pour nous de grandes choses !
Envoie-nous ton Esprit de joie et d'espérance !**

Madrid, le 18 décembre 2018

Pour les responsables de secteurs et les présidents ACIT
Pour tous les membres et collaborateurs de l'Institution Thérésienne

Objet : La Commission bientraitance et prévention des abus, l'élaboration de règles et de protocoles en vue de la protection des mineurs et des personnes vulnérables et les réponses à apporter en matière de justice et de miséricorde.

Chers membres et collaborateurs de l'Institution Thérésienne,
Le 29 novembre, nous avons reçu une lettre de la Directrice générale nous informant de la demande du Dicastère pour les laïcs, la famille et la vie d'élaborer nos propres règles et protocoles pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables.

Malheureusement, au cours des dernières années et encore à l'heure actuelle, de nombreuses situations d'abus sexuels commis par des membres de notre Église sur des mineurs ont été mises au jour, ce dont, en tant que membres de la société civile, nous avons été informés.
Le Pape François lui-même s'est exprimé à ce sujet dans sa lettre du 20 août, démontrant clairement sa politique de tolérance zéro pour les abus commis par les membres de l'Église :

« Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » (1 Cor 12,26). Ces paroles de saint Paul résonnent avec force en mon cœur alors que je constate, une fois encore, la souffrance vécue par de nombreux mineurs à cause d'abus sexuels, d'abus de pouvoir et de conscience, commis par un nombre important de clercs et de personnes consacrées. Un crime qui génère de profondes blessures faites de douleur et d'impuissance, en premier lieu chez les victimes, mais aussi chez leurs proches et dans toute la communauté, qu'elle soit composée de croyants ou d'incroyants. Considérant le passé, ce que l'on peut faire pour demander pardon et réparation du dommage causé ne sera jamais suffisant. Considérant l'avenir, rien ne doit être négligé pour promouvoir une culture capable non seulement de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas mais encore que celles-ci ne puissent trouver de terrains propices pour être dissimulées et perpétuées. La douleur des victimes et de leurs familles est aussi notre douleur ; pour cette raison, il est urgent de réaffirmer une fois encore notre engagement pour garantir la protection des mineurs et des adultes vulnérables.

(...) L'ampleur et la gravité des faits exigent que nous réagissions de manière globale et communautaire. S'il est important et nécessaire pour tout chemin de conversion de prendre connaissance de ce qui s'est passé, cela n'est pourtant pas suffisant. Aujourd'hui nous avons à relever le défi en tant que peuple de Dieu d'assumer la douleur de nos frères blessés dans leur chair et dans leur esprit. Si par le passé l'omission a pu être tenue pour une forme de réponse, nous voulons aujourd'hui que la solidarité, entendue dans son acception plus profonde et exigeante, caractérise notre façon de bâtir le présent et l'avenir (...). Cette solidarité à son tour exige de nous que nous dénoncions tout ce qui met en péril l'intégrité de toute personne¹.

Afin de promouvoir cette politique de protection et de répondre à l'appel urgent que le Pape François lance aux organisations de l'Église et que le Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie adresse à toutes les associations, le Conseil de gouvernement a créé une Commission pour cette tâche.

Cette Commission est coordonnée par Cecilia Padvalskis du Conseil de gouvernement, et en font partie Carmen Serrano Navarro et María del Mar Palacios, qui, chacune dans leurs domaines de mission respectifs, ont travaillé à la formation et à la sensibilisation sur les droits de l'enfant et sa protection, et à la formulation de protocoles pour la prévention et l'action contre les abus et diverses formes de violence.

Nous sommes conscients que lorsqu'il s'agit de s'attaquer à ce problème, il existe différentes approches qui sont certainement complémentaires et non exclusives. En tant que membres de l'Institution Thérésienne, nous sommes appelés par vocation à veiller sur la dignité et à promouvoir les droits de toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, et notre conduite, nos actions individuelles et institutionnelles doivent être orientées vers ce but. C'est l'appel à la conversion personnelle que nous lance le Pape François : lutter contre toutes les formes de corruption, surtout spirituelle, *car il s'agit d'un aveuglement confortable et autosuffisant où tout finit par sembler licite : la tromperie, la calomnie, l'égoïsme et d'autres formes subtiles d'autoréférentialité*².

Notre première initiative en tant que Commission est précisément cette communication, adressée à toutes les personnes responsables de l'Institution dans les différents pays et associations, dans le but de la diffuser à tous les membres et collaborateurs.

Dans un premier temps, nous aimerions vous demander explicitement de partager avec la Commission les documents ou programmes de formation dont vous disposez à la fois pour la prévention des abus et pour l'action contre eux dans le cas où ils sont commis. Nous voulons, en effet, partir de ce qui a déjà été fait dans les différents projets et entités de l'Institution pour la protection des enfants et des personnes vulnérables. Nous remercions ceux et celles qui ont déjà anticipé cette demande en réponse à la lettre de Maite Uribe.

¹ Lettre du Pape François au Peuple de Dieu, 20 Août 2018, Introduction et 2.

² Lettre du Pape François au Peuple de Dieu, 20 Août 2018, 2



Vous pouvez envoyer ces documents à l'adresse électronique suivante : buentrato@institucionteresiana.org

Par la suite, avec les documents reçus et d'autres contributions, nous voulons offrir un programme de sensibilisation sur la promotion de la bienveillance et l'éradication de tout type de violence et d'abus. Nous avons tous la possibilité et la responsabilité d'approfondir et de nous engager dans cet appel, de respecter la dignité de toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, et de défendre leurs droits.

Dans un second temps, nous aborderons également les moyens d'agir, les réponses concrètes au cas où de tels abus seraient détectés. Ces mesures sont essentielles pour répondre aux victimes et aux survivants d'abus, mais elles resteraient lettre morte s'il n'y avait pas un engagement personnel et institutionnel préalable et une formation qui incite chacun-e d'entre nous personnellement à poursuivre toutes les formes d'abus et à respecter la dignité de tous.

En cette fête de Notre-Dame de l'Espérance, confiants que quelque chose de nouveau est en train de naître, nous vous saluons bien affectueusement.

Cecilia Padvalskis, María del Mar Palacios, Carmen Serrano Navarro